

DANS L'ACTUALITE du 19 au 21 mars 2013

Textes officiels

JO du 21 mars 2013

Communication électronique devant les juridictions administratives

Arrêté du 12 mars 2013 relatif aux caractéristiques techniques de l'application permettant la communication électronique devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs

Arrêté du 12 mars 2013 relatif à l'entrée en vigueur du décret relatif à la communication électronique devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs et portant modification du code de justice administrative (partie réglementaire)

Proposition de loi

Proposition de loi n° 803, déposée le 13 mars 2013

Proposition de loi visant à imposer au maître d'ouvrage d'informer les collectivités au minimum 60 jours avant la publication de l'appel d'offres

Source: assemblee-nationale.fr du 14/03/2013

Jurisprudence

Contrat public

Consultation de documents dans les locaux du pouvoir adjudicateur

Dans le cadre d'un marché de défense ou de sécurité, le Conseil d'Etat a admis que pour certains documents, un pouvoir adjudicateur pouvait inviter les candidats à venir les consulter sur place.

CE 11 mars 2013 Ministre de la Défense, req. n° 364827

L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du quartier des Halles est validé en appel.

La cour administrative d'appel de Paris vient d'annuler le jugement du tribunal administratif qui, l'année dernière, avait invalidé une partie du marché de maîtrise d'œuvre conclu en 2007.

CAA Paris 25 février 2013 Société Patrick Berger, req. n° 12PA01067

CAA Paris 25 février 2013 SEM Sempariseine, req. n° 12PA00864

CAA Paris 25 février 2013 Ville de Paris, req. n° 12PA00638

Urbanisme

Prise en compte de l'existence d'une cour commune pour l'application du PLU

Le Conseil d'État précise que l'existence d'une cour commune doit être prise en compte pour en déduire l'application des règles définies par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme dès lors que le règlement d'urbanisme en fait découler des prescriptions particulières.

CE 13 mars 2013 Société civile immobilière (SCI) La Colonie, req. n° 346916

Environnement

Distinction entre enseigne et préenseigne

Le Conseil d'Etat précise en matière de publicité extérieure les notions d'enseigne et de préenseigne à l'occasion d'installations de croix vertes lumineuses d'une pharmacie

CE 4 mars 2013 Société Pharmacie Matignon, req. n° 353423

Responsabilité des propriétaires de terrains sur lesquels sont entreposés des déchets

La responsabilité du propriétaire du terrain au titre de la police des déchets ne revêt qu'un caractère subsidiaire.

CE 1er mars 2013 Société Natiocrédimurs, req. n° 354188

Réponse ministérielle

Autorisations d'urbanisme : le gouvernement ne reviendra pas sur certains aspects des

récentes réformes du droit de l'urbanisme

Concernant les difficultés des maires et de leurs services instructeurs des autorisations

d'urbanisme à appréhender la notion de changement de destination.

Rép. min. n° 8845, JOAN du 12 mars 2013

Concernant l'aspect déclaratif de la demande d'autorisation qui exonère le pétitionnaire de

préciser la nature de sa qualité de demandeur et d'avoir à justifier de l'existence de son titre.

Rép. min. n° 12194, JOAN du 12 mars 2013

Concernant le permis de construire valant division, prévu par l'article R. 431-24 du code de

l'urbanisme.

Rép. min. n° 12885, JOAN du 12 mars 2013

Concernant les cessions gratuites de terrains.

Rép. min. n° 14156, JOAN du 12 mars 2013

Vu par ailleurs

Contrat public

Marché public complexe et dialogue compétitif : une option possible lorsque l'on manque de

visibilité...

Dans un arrêt du 11 mars 2013, le Conseil d'Etat a eu l'opportunité de présenter une

illustration de ce que pouvait être un marché public complexe autorisant l'acheteur public à recourir à la procédure de dialogue compétitif. Si dans l'affaire en cause, le marché public

concernait le domaine mutualiste, cette procédure intéresse bien d'autres secteurs d'activités.

0 1 1....

Source: localtis.info du 20/03/2013

3

Marchés publics allotis : limiter le nombre de lots attribués à chaque candidat est possible

Dans un arrêt du 20 février 2013, le Conseil d'Etat a décidé que, sous certaines conditions, le pouvoir adjudicateur pouvait limiter le nombre de lots attribués à chaque candidat. Si cette décision met en cause un ministère, elle est largement applicable aux collectivités

territoriales.

Source: localtis.info du 19/03/2013

La négociation, façon CUB

La communauté urbaine de Bordeaux (CUB), qui impose la négociation pour ses Giga MAPA de travaux (de 200 000 à 5 000 000 euros), ne veut pas assimiler la technique à du marchandage de tapis. Elle se refuse à exiger des rabais aux candidats.

Source: achatpublic.info du 20/03/2013

Très attendu, le guide « Le prix dans les marchés publics » est en ligne!

Issu d'une large concertation, ce nouveau guide s'adresse aux acheteurs publics et aux entreprises et aborde le prix sous les angles juridique et économique, à chaque étape du marché public : préparation, rédaction, passation, exécution.

Source: DAJ du 19/03/2013

Candidature à un marché public et respect des obligations sociales et fiscales

Les entreprises peuvent éditer en ligne l'attestation fiscale demandée pour les marchés publics ainsi que l'attestation de vigilance.

Source: impot.gouv.fr du 15/03/2013

Grand Paris

Transports collectifs - Grand Paris Express: enfin une bonne nouvelle!

Le Grand Paris des transports dévoilé par Jean-Marc Ayrault fait souffler un vent d'optimisme chez les ingénieristes et les entreprises de travaux publics.

Source: le Moniteur du 15/03/2013

4

Le Nouveau Grand Paris : un projet par et pour les Franciliens

Le Nouveau Grand Paris est un projet d'aménagement à l'échelle de l'agglomération parisienne. Il a vocation à améliorer le cadre de vie des habitants, à corriger les inégalités

territoriales et à construire une ville durable.

Source: territoires.gouv.fr du 13/03/2013

Urbanisme

Speed-dating géant pour marier architectes et opérateurs de 50 000 logements sur

l'agglomération bordelaise

Le 29 mars, les groupements de maîtres d'œuvre et promoteurs devront être constitués et se

positionner sur un ou deux des 18 îlots sélectionnés par la communauté urbaine de Bordeaux pour lancer la démarche des 50 000 logements neufs le long des axes de transports collectifs.

Le 18 mars, une première rencontre a eu lieu au Rocher de Palmer à Cenon entre les 85

maîtres d'œuvre et les 39 opérateurs retenus par la collectivité.

Source: le moniteur du 19/03/2013

Environnement

Taxe locale sur la publicité extérieure : le dispositif enfin parachevé!

Un décret du 11 mars 2013, applicable le 1er avril, précise les modalités de liquidation et de

recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Source: le moniteur du 19/03/2013

L'Autorité environnementale affirme son rôle de garant

Quel rapport entre le réaménagement d'une aire de repos, le Grand Paris Express et la charte du parc national de Guadeloupe ? Réponse : tous ces projets sont passés l'an dernier sous la

loupe de l'Autorité environnementale. A l'occasion de la publication de son rapport annuel,

cette instance au rôle subtil a dressé le 19 mars un bilan de son activité.

Source: localtis.info du 19/03/2013

5

Colloque / séminaire

► Les 3es Assises de la proximité

Le 11 avril 2013 à la Maison de la Chimie, 28 rue Saint-Dominique - 75007 Paris <u>Inscription et programme</u>

Presse

Mont-de-Marsan se bat pour son entrée de ville

L'agglomération veut transférer une partie des commerces d'entrée de ville vers une nouvelle zone.

Source: les Echos du 21/03/2013

Nouveaux centres commerciaux, réfection des zones : les projets fleurissent à l'Ouest

La démographie de la Bretagne attire promoteurs et enseignes. L'intégration paysagère devient un enjeu pour les promoteurs.

Source: les Echos du 21/03/2013

Le parcours du combattant du promoteur immobilier

Alors que le gouvernement s'apprête à dévoiler un nouveau plan d'urgence pour le bâtiment, la simplification normative et réglementaire pourrait constituer un début de relance sur un marché au ralenti.

Source: les Echos du 20/03/2013